

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PASPÉBIAC** siège **en séance extraordinaire** ce 25 juin 2020 à 19 h à huis clos à la salle municipale de l'Hôtel de ville sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents à cette séance extraordinaire à huis clos :

Madame Nathalie Castilloux, conseillère  
Monsieur Henri Alain, conseiller  
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller  
Monsieur Hébert Huard, conseiller  
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Est également présente à cette séance extraordinaire, Madame Lina Castilloux qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Retard

Monsieur Hébert Huard est absent à l'ouverture de la séance. Il est arrivé à 19 h 06.

Est absente :

Madame Solange Castilloux, conseillère

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 20 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 27 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 3 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 10 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 17 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 7 jours, soit jusqu'au 23 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 30 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil que la présente séance soit tenue à huis clos et que ceux-ci soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à cette séance extraordinaire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Nathalie Castelloux, appuyé par Monsieur Roméo Briand et résolu unanimement :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance extraordinaire soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par présence physique.

**2020-06-193**      **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h, qui se tient à huis clos et souhaite la bienvenue aux conseillers présents ainsi qu'à Madame Lina Castelloux.

**2020-06-194**      **2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

**2020-06-195**      **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée
5. Dépôt de documents et de correspondance
6. Avis de motion modifiant l'article 2 du Règlement 2020-498 pour la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 3<sup>e</sup> avenue Ouest et la 5<sup>e</sup> avenue Ouest)
7. Présentation et dépôt du projet de règlement modifiant l'article 2 du Règlement 2020-498 pour la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 3<sup>e</sup> avenue Ouest et la 5<sup>e</sup> avenue Ouest)
8. Directive de changement – rue Day Nord (entre la 3<sup>e</sup> avenue Ouest et la 5<sup>e</sup> avenue Ouest) – Firme Norda Stelo – DC-01
9. Soumission pour la gestion des eaux – Matériel égout et aqueduc
10. Affaires nouvelles

11. Période de questions

12. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2020-06-196

**4. NOMINATION D'UN (E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Daniel Langlois débutera son mandat de directeur général- greffier dès le 29 juin 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit nommer temporairement une secrétaire d'assemblée afin de prendre les notes de la présente séance extraordinaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**DE NOMMER** Madame Lina Castilloux, qui agira à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance extraordinaire du Conseil municipal.

**5. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE**

2020-06-197

**6. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-500 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-498 AFIN DE MODIFIER LA DÉPENSE POUR 1 140 000 \$ ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 390 000 \$**

Madame Nathalie Castilloux, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement 2020-500 modifiant le contenu du Règlement 2020-498 pour la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 3<sup>e</sup> avenue Ouest jusqu'au pont au Nord de la 5<sup>e</sup> avenue Ouest) sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence, de modifier le contenu du Règlement d'emprunt 2020-498 décrétant une dépense de 1 230 000 \$ et un emprunt de 480 000 \$ pour la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 3<sup>e</sup> avenue Ouest et la 5<sup>e</sup> avenue Ouest).

2020-06-198

**7. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE DU RÈGLEMENT 2020-500 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-498 AFIN DE MODIFIER LA DÉPENSE POUR 1 140 000 \$ ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 390 000 \$**

**ATTENDU** les coûts révisés;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Paspébiac a décrété, par le biais du règlement numéro 2020-498, une dépense de 1 230 000 \$ et un emprunt de 480 000 \$ pour réaliser les travaux relatifs à la Réhabilitation et Réfection de la Rue Day Nord entre la 3<sup>ème</sup> Avenue Ouest et la 5<sup>ème</sup> Avenue Ouest selon les plans et devis préparés par NORDA STELO, ingénieurs portant les numéros N/Réf. : 115197.001, en date du 06 mars 2020 incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par NORDA STELO,

ingénieurs en date du 26 février 2020, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A », « B » .

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'amender le règlement 2020-498 afin de pourvoir aux coûts constatés lors de l'ouverture de la soumission et de l'ajout de 2 tronçons;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 juin 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

## **LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1.** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2.** Le titre du règlement est modifié par le suivant : Réhabilitation et Réfection de la Rue Day Nord entre la 3<sup>ième</sup> Avenue Ouest jusqu'au pont au Nord de la 5<sup>ième</sup> Avenue Ouest;

**ARTICLE 3** L'article 2 du règlement 2020-498 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à réaliser les travaux relatifs à la Réhabilitation et Réfection de la Rue Day Nord entre la 3<sup>ième</sup> Avenue Ouest jusqu'au pont au Nord de la 5<sup>ième</sup> Avenue Ouest selon les plans et devis préparés par NORDA STELO, ingénieurs portant les numéros N/Réf. : 115197.001, en date du 06 mars 2020, et selon la directive de changement DC-01 (ajout de 2 tronçons) préparé par NORDA STELO le 22 juin 2020, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la Ville de Paspébiac en date du 8 juillet 2020 et signée par Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A-1 », « B » et C.

**ARTICLE 4.** Le quatrième « ATTENDU » du règlement numéro 2020-498 est remplacé par le suivant :

**ATTENDU QU'**une contribution financière en vertu du programme AIRRL est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 750 000 \$;

**ARTICLE 5.** L'article 3 du règlement numéro 2020-498 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 140 000 \$ aux fins du présent règlement.

**ARTICLE 6.** L'article 4 du règlement numéro 2020-498 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 390 000 \$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 7.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand

**APPUYÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'ADOPTER** le Règlement 2020-500 modifiant le contenu du Règlement 2020-498 pour la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 3<sup>e</sup> avenue Ouest jusqu'au pont au Nord de la 5<sup>e</sup> avenue Ouest).

**DE DÉSIGNER** Monsieur Régent Bastien, maire et Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier, représentants de la Ville habilités à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2020-06-199

**8. DIRECTIVE DE CHANGEMENT – RUE DAY NORD (ENTRE LA 3<sup>E</sup> AVENUE OUEST ET LA 5<sup>E</sup> AVENUE OUEST) – FIRME NORDA STELO – DC-01**

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat de contrôle qualité des travaux qui seront exécutés dans le cadre du projet de la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord a été préparé par la firme Norda Stelo;

**CONSIDÉRANT QU'**une directive de changement de la rue Day Nord (entre la 3<sup>e</sup> avenue Ouest et la 5<sup>e</sup> avenue Ouest) peut être accordée par résolution du conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Hébert Huard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la Ville de Paspébiac autorise la Directive de changement de la rue Day Nord (entre la 3<sup>e</sup> avenue Ouest et la 5<sup>e</sup> avenue Ouest) à savoir :

L'ajout de deux tronçons situés respectivement au sud et au nord dans la continuité du projet actuel.

**QUE** Monsieur Simon Carrothers, urbaniste, coordonnateur de projets et du service d'urbanisme, soit autorisé à signer les documents reliés à la directive de changement.

2020-06-200

**9. SOUMISSION POUR LA GESTION DES EAUX – MATÉRIEL ÉGOUT ET AQUEDUC**

**CONSIDÉRANT** le besoin de matériel pour l'égout et l'aqueduc afin d'avoir une qualité optimale de la gestion des eaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu trois (3) soumissions dont :

- Réal Huot Inc pour un montant de 8 751,98 taxes incluses;
- EMCO Corporation pour un montant de 9 126, 50 taxes en sus;
- Wolseley pour un montant de 9 762,07 \$ taxes incluses;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Florian Duchesneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'OCTROYER** le contrat pour le matériel d'égout et d'aqueduc à la compagnie Réal Huot Inc. pour un montant de 8 751,98, taxes incluses.

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Claude Joseph, technicien en traitement des eaux potables et usées.

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2020-06-201      12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la séance soit levée. Il est 19h28.

---

Régent Bastien, maire

---

Lina Castilloux, secrétaire d'assemblée